

nements. Les deux institutions doivent alors se garder en liaison constante par-delà les frontières nationales. Cette forme nouvelle de coopération impliquerait la création d'un organisme intergouvernemental ayant des relations contractuelles avec les entreprises internationales. Par rapport aux accords de coproduction qui concernent des secteurs ou des produits spécifiques, l'activité de ces ICDC engloberait une variété de projets programmés en vue du développement communautaire. Pour un seul projet, ces institutions pourraient être amenées à utiliser les ressources de technogénie, de gestion, d'analyse, de plusieurs entreprises. De plus, un projet pourrait être entièrement contenu dans un seul pays membre de l'accord ou chevaucher plus d'un pays.

On pourrait trouver là une forme d'aide au développement qui éviterait quelques inconvénients des formules actuelles. Par exemple, on a dit souvent que les firmes internationales dans les pays en voie de développement représentent en quelque sorte des "enclaves", c'est-à-dire que les liens nécessaires ne sont pas faits entre les contributions qu'elles apportent et les activités de la population (agricoles, administratives, d'entrepreneurs, etc.), l'incidence sur le développement étant par conséquent beaucoup plus faible qu'on serait en droit de l'espérer. Afin de pallier cet inconvénient, les pays coopérants nommeraient un Comité exécutif qui se chargerait de coordonner les études et l'assistance externes (faites par des conseillers, des universités, des agences nationales et internationales) avec l'évaluation interne des projets qui serait faite par des ingénieurs et des experts économiques et financiers et l'assistance interne qui serait fournie par des agences nationales. Ces apports externes et internes combinés seraient orientés par le Comité exécutif vers les programmes spécifiques de développement communautaire choisis par un Conseil d'Évaluateurs, l'approbation finale appartenant aux ministres des pays participant à l'accord. Quant à la réalisation